

CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

SEANCE DU 28 OCTOBRE

VOTE PAR VOIE DEMATERIALISEE

LE 12 NOVEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-26

Avis relatif à la demande de prorogation d'agrément du Conservatoire botanique national de Brest

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2017, portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'avis du groupe de travail « Flore-CBN » du CNPN dont les éléments d'analyse sont repris ci-dessous,

Rappel du contexte

Dans son rapport d'audit des Conservatoires botaniques nationaux de France publié en novembre 2019, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) donnait un avis favorable à la création d'un Conservatoire botanique national de Normandie en formulant sa « Recommandation 6. Engager officiellement, sans plus attendre, les processus de création d'un CBN Normand [...] ».

Par la suite, le Vice-Président de la Région Normandie, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, ainsi que les services de la DREAL de Normandie, réunis le 19 novembre 2019 à Caen, ont conjointement fait part de leur volonté de voir se créer un Conservatoire botanique national de Normandie. Pour cela, une étude prospective (organisation, gouvernance, ressources humaines et financières...) d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera confiée à un prestataire spécialisé.

Il convient de rappeler que pour l'heure, les Conservatoires botaniques nationaux de Brest (pour l'ex-Basse-Normandie) et de Bailleul (pour l'ex-Haute-Normandie) se partagent les missions de connaissance et de conservation de la flore sauvage sur le territoire normand.

Les deux structures sont maintenant à pied d'œuvre pour accompagner au mieux la création du nouveau CBN.

Par une lettre datée du 8 janvier 2020, le Président du Conservatoire botanique national de Brest a demandé une prorogation de l'agrément du conservatoire de trois ans, temps nécessaire à la mise en conformité avec le futur cahier des charges, sachant que le CBN de Brest est agréé jusqu'au 16 juillet 2020.

Analyse

Compte tenu de l'échéance de la création du CBN normand, la demande de prorogation d'agrément du CBN de Brest, donnant suite à une proposition des services du Ministère de la Transition écologique paraît légitime et judicieuse, et n'appelle pas de commentaire particulier.

Avis du CNPN

Le **CNPN** émet un **avis favorable** (21 favorables, 0 défavorable, 1 abstention) à la demande de prorogation d'agrément du Conservatoire botanique national de Brest.

Le président du Conseil national de la
protection de la nature,



Serge MULLER